



## 70<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie

### DOSSIER DE PRESSE

Déplacements  
et circulation  
du 2 au 8 juin



# SOMMAIRE

<b>La ZCR mode d'emploi .....</b>	<b>4</b>
Qu'est-ce qu'une ZCR ? .....	4
Qui est concerné ? .....	4
Comment circuler dans la ZCR ? .....	4
La ZCR le matin du 6 juin .....	5
La ZCR l'après midi du 6 juin .....	7
<b>Le stickage mode d'emploi .....</b>	<b>9</b>
Qu'est-ce que le stickage? .....	9
Qui est concerné ?.....	9
A qui s'adresser ?.....	9
Quand les stickers seront-ils délivrés ?.....	10
<b>Les axes routiers impactés .....</b>	<b>11</b>
Quels axes routiers seront impactés ? .....	11
Fonctionnements des transports en commun .....	13
Déviations et dispositif poids lourds.....	14
<b>FAQ.....</b>	<b>16</b>



# Édito

La Basse-Normandie commémorera cette année le 70<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie. **Cet anniversaire, par l'intensité des cérémonies** (27 cérémonies officielles en 2014 contre 19 en 2004) **et des manifestations** (1090 manifestations recensées à ce jour contre 600 en 2004) **exigera un niveau d'organisation important.** Depuis plusieurs mois déjà, tous les services de l'État y travaillent activement.

La mise en place en janvier dernier de la **cellule de planification préfectorale** à la préfecture du Calvados en témoigne. Cette cellule est composée d'agents de la Police, de la Gendarmerie, de l'Armée, du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) et enfin, de personnels administratifs de la préfecture. **Entièrement dédiée à l'organisation du 70<sup>e</sup>,** la cellule coordonne la sécurisation des sites, l'ordre public, la sécurité civile, les renforts en secours publics et en soins de santé.

**Sécurité et citoyenneté** sont les mots d'ordres de ce 70<sup>e</sup> anniversaire. Cela signifie qu'au regard des personnalités présentes, un dispositif de sécurité important sera inévitablement déployé.

Du fait de la présence de nombreuses autorités nationales et étrangères de premier rang, l'accès au plus près des zones de cérémonies fera l'objet d'un contrôle incluant les riverains ainsi que l'ensemble des participants.

Toutefois, **le maximum est mis en oeuvre pour perturber le moins possible la vie des habitants et pour limiter les contraintes** sur la vie économique et sociale du territoire.

**Les services de l'État travaillent avec les élus,** et notamment les maires concernés, **pour être au plus proche des attentes et des besoins** des riverains. Des réunions d'information avec ces élus ont été organisées dès la mi-avril. Les habitants de Ouistreham, lieu de la cérémonie internationale, et ceux de Bénouville, lieu du déjeuner des chefs d'État et de Gouvernement, ont eux aussi été conviés à des réunions d'information concernant leur situation un peu plus particulière.

Si le premier objectif de l'organisation des commémorations du 70<sup>e</sup> sera de **garantir une sécurité totale de l'ensemble des cérémonies et manifestations,** l'autre grande volonté de l'État est d'y **faire participer le grand public.**

Ces commémorations sont en effet l'occasion de faire le lien avec la jeunesse, **un passage de témoins** d'autant plus important que ces cérémonies seront les dernières qui réuniront autant de vétérans.

Parallèlement aux cérémonies du 70<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement, **de nombreuses manifestations auront lieu en Basse-Normandie,** en lien direct ou déconnectées des grands événements. Ces manifestations nécessitent un fort encadrement par les forces de l'ordre. Ainsi, un afflux important de touristes et de public est attendu pour des manifestations culturelles et sportives : festival des Papillons de Nuit les 6, 7, 8 juin à Saint-Laurent-de-Cuves, Solitaire du Figaro le 8 juin à Deauville, Tattou de la Liberté le 8 juin à Caen.

La **multiplicité des lieux de cérémonies** officielles et des manifestations est un élément à prendre en compte. Par ailleurs, le week-end de Pentecôte est toujours une **période chargée pour le secteur touristique,** qui promet la visite de nombreux touristes sur la côte jusqu'au lundi 9 juin.

Il s'agit donc aussi d'un véritable enjeu de **sécurité routière,** qui nécessitera la mise en place de mesures ponctuelles pour sécuriser ce week-end, exceptionnel à plus d'un titre.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est primordial de mettre en place une **organisation particulière** de la circulation pour éviter la saturation de l'espace, empêcher l'engorgement des axes, garantir aux riverains la meilleure fluidité du trafic possible, et aux visiteurs l'accès à leurs destinations.

**Le 6 juin de 6h à 18h, le Calvados accueille le monde et s'organise en conséquence. Douze heures durant lesquelles les yeux du monde seront tournés vers nous.**

**Le dispositif présenté ci-après vise à nous donner les moyens de réussir cet hommage et cette fête internationale.**

# La ZCR mode d'emploi

## Qu'est-ce qu'une ZCR ?

Une Zone de Circulation Régulée est une zone où la circulation routière est réservée aux riverains, à leurs proches, ainsi qu'aux professionnels.

L'objectif est de faciliter et de sécuriser la circulation des cortèges officiels, d'acheminer les vétérans, les invités, les forces de l'ordre et les secours.

La ZCR mise en place à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement ne sera activée que le 6 juin. Elle concerne 145 communes qui s'étendent de Ouistreham au département de la Manche.

A l'exception du 6 juin sur certains axes, la circulation dans le département sera totalement libre.

## Qui est concerné ?

- Les résidents permanents et temporaires de la ZCR et leurs proches ;
- Les résidents secondaires, les clients d'hôtels ou de campings ;
- Les professionnels qui travaillent dans la ZCR ;
- Les acteurs de la vie économique et sociale au quotidien (salariés, professionnels de santé, services à la personne).

## Comment circuler dans la ZCR ?

Pour circuler dans la ZCR le 6 juin, il faut préalablement faire une demande de stickage de véhicule auprès de la mairie, que l'on réside ou non dans la Zone.

A titre exceptionnel, des stickages dérogatoires seront délivrés par la préfecture du Calvados.

Seuls les véhicules munis d'un autocollant (sticker) délivré par les autorités seront autorisés à circuler dans la zone le 6 juin.

L'entrée dans la ZCR sera contrôlée par les forces de l'ordre toute la journée du 6 juin, la sortie de la ZCR sera libre.

Pour en savoir plus rendez-vous page 9.

### La ZCR en quelques chiffres :

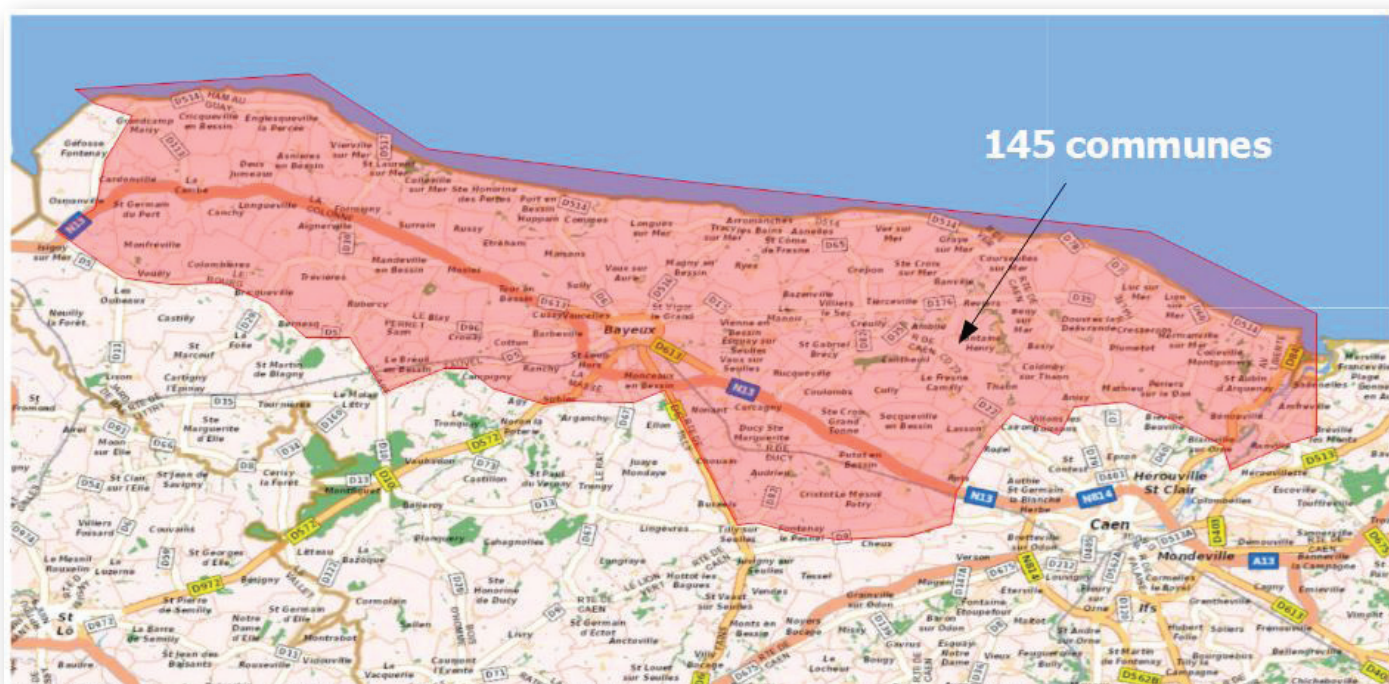
- 65 km sur 20 km soit 768 km<sup>2</sup>
- 87 km de limites terrestres
- 145 communes
- Environ 130 000 résidents





## La ZCR le matin du 6 juin

La ZCR sera activée dans 145 communes à partir de 6h du matin le 6 juin.



Voici la liste des 145 communes concernées :

- |                       |                            |                        |
|-----------------------|----------------------------|------------------------|
| <b>A</b>              | <b>B</b>                   | <b>C</b>               |
| Agy                   | Banville                   | Cairon                 |
| Aignerville           | Barbeville                 | La Cambe               |
| Amblie                | Basly                      | Campigny               |
| Amfreville            | Bayeux                     | Canchy                 |
| Anguerny              | Bazenville                 | Carcagny               |
| Anisy                 | Bénouville                 | Cardonville            |
| Arganchy              | Bény-sur-Mer               | Cheux                  |
| Arromanches-les-Bains | Bernesq                    | Chouain                |
| Asnelles              | Bernières-sur-Mer          | Colleville-sur-Mer     |
| Asnières-en-Bessin    | Biéville-Beuville          | Colleville-Montgomery  |
| Audrieu               | Blay                       | Colombières            |
|                       | Bretteville-l'Orgueilleuse | Colombiers-sur-Seulles |
|                       | Le Breuil-en-Bessin        | Colomby-sur-Thaon      |
|                       | Bricqueville               | Commes                 |
|                       | Brouay                     | Condé-sur-Seulles      |
|                       | Bucéels                    | Cottun                 |

Coulombs  
Courseulles-sur-Mer  
Crépon  
Cresserons  
Creully  
Cricqueville-en-Bessin  
Cristot  
Crouay  
Cully  
Cussy

**D**  
Deux-Jumeaux  
Douvres-la-Délivrande  
Ducy-Sainte-Marguerite

**E**  
Écrammeville  
Ellon  
Englesqueville-la-Percée  
Esquay-sur-Seulles  
Étréham

**F**  
Fontaine-Henry  
Fontenay-le-Pesnel  
Formigny  
Le Fresne-Camilly

**G**  
Géfosse-Fontenay  
Grandcamp-Maisy  
Graye-sur-Mer  
Guéron

**H**  
Hermanville-sur-Mer

**I**  
Isigny-sur-Mer

**L**  
Langrune-sur-Mer  
Lantheuil  
Lasson  
Lion-sur-Mer

Le Molay-Littry  
Longues-sur-Mer  
Longueville  
Loucelles  
Louvrières  
Luc-sur-Mer

**M**  
Magny-en-Bessin  
Maisons  
Mandeville-en-Bessin  
Le Manoir  
Manvieux  
Martragny  
Mathieu  
Le Mesnil-Patry  
Meuvaines  
Monceaux-en-Bessin  
Monfréville  
Mosles

**N**  
Nonant

**O**  
Osmanville  
Ouistreham

**P**  
Périers-sur-le-Dan  
Plumetot  
Port-en-Bessin-Huppain  
Putot-en-Bessin

**R**  
Ranchy  
Ranville  
Reviers  
Rosel  
Rots  
Rubercy  
Rucqueville  
Russy  
Ryes

**S**  
Saint-Aubin-d'Arquenay  
Saint-Aubin-sur-Mer

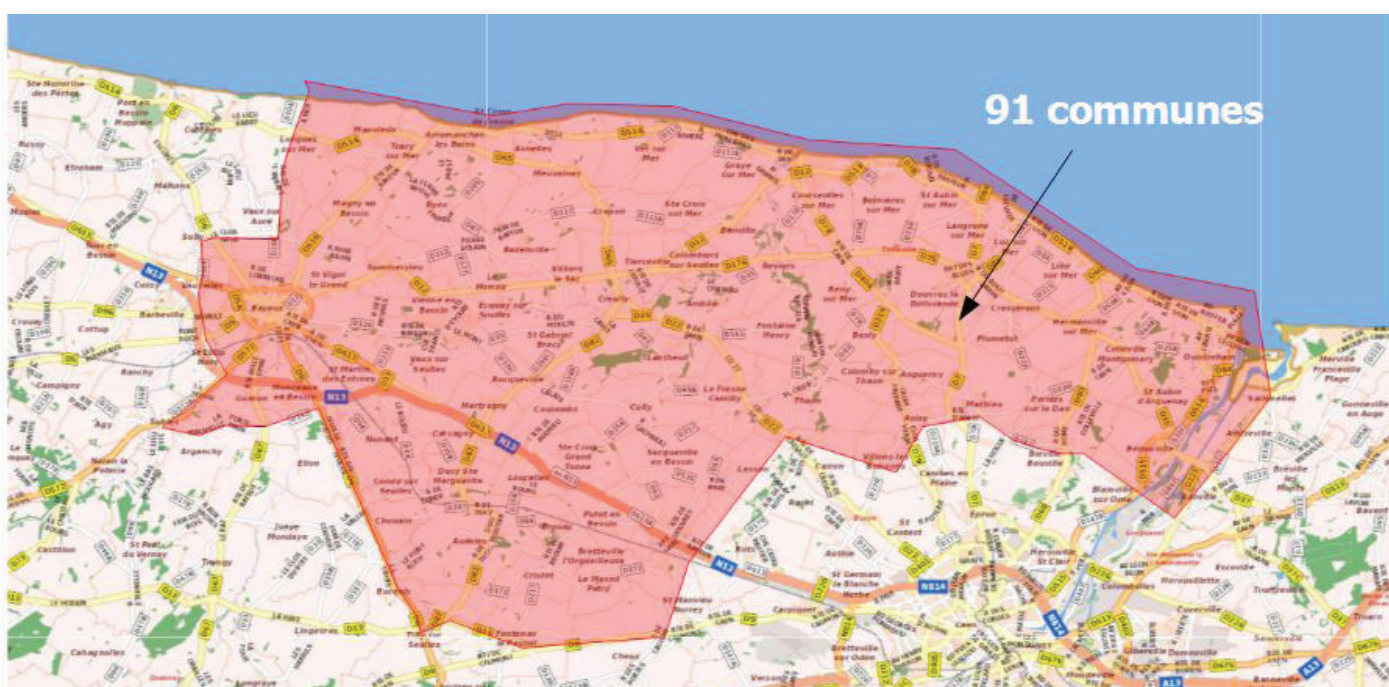
Saint-Côme-de-Fresné  
Sainte-Croix-Grand-Tonne  
Sainte-Croix-sur-Mer  
Saint-Gabriel-Brécý  
Saint-Germain-du-Pert  
Sainte-Honorine-des-Pertes  
Saint-Laurent-sur-Mer  
Saint-Loup-Hors  
Saint-Manvieu-Norrey  
Saint-Martin-des-Entrées  
Saint-Pierre-du-Mont  
Saint-Vigor-le-Grand  
Saon  
Saonnet  
Secqueville-en-Bessin  
Sommervieu  
Subles  
Sully  
Surrain

**T**  
Thaon  
Tierceville  
Tilly-sur-Seulles  
Tour-en-Bessin  
Tracy-sur-Mer  
Trévières

**V**  
Vaucelles  
Vaux-sur-Aure  
Vaux-sur-Seulles  
Ver-sur-Mer  
Vienne-en-Bessin  
Vierville-sur-Mer  
Villiers-le-Sec  
Villons-les-Buissons  
Vouilly

## La ZCR l'après midi du 6 juin

La ZCR restera activée dans 91 communes à partir de 14h30 l'après-midi du 6 juin. Les autres communes ne seront plus soumises à des restrictions de circulation.



Voici la liste des 91 communes concernées :

- |                       |                            |                        |
|-----------------------|----------------------------|------------------------|
| <b>A</b>              | Bénouville                 | Courseulles-sur-Mer    |
| Amblie                | Bény-sur-Mer               | Crépon                 |
| Amfreville            | Bernières-sur-Mer          | Cresserons             |
| Anguerny              | Biéville-Beuville          | Creully                |
| Anisy                 | Bretteville-l'Orgueilleuse | Cristot                |
| Arganchy              | Brouay                     |                        |
| Arromanches-les-Bains |                            |                        |
| Asnelles              | <b>C</b>                   | <b>D</b>               |
| Audrieu               | Cairon                     | Douvres-la-Délivrande  |
|                       | Carcagny                   | Ducy-Sainte-Marguerite |
|                       | Cheux                      |                        |
| <b>B</b>              | Colleville-Montgomery      | <b>E</b>               |
| Banville              | Colombiers-sur-Seulles     | Esquay-sur-Seulles     |
| Basly                 | Colomby-sur-Thaon          |                        |
| Bayeux                | Coulombs                   |                        |
| Bazenville            |                            |                        |



## F

Fontaine-Henry  
Fontenay-le-Pesnel  
Le Fresne-Camilly

## G

Graye-sur-Mer  
Guéron

## H

Hermanville-sur-Mer

## L

Langrune-sur-Mer  
Lantheuil  
Lasson  
Lion-sur-Mer  
Longues-sur-Mer  
Loucelles  
Luc-sur-Mer

## M

Magny-en-Bessin  
Le Manoir  
Manvieux  
Martragny  
Mathieu  
Le Mesnil-Patry  
Meuvaines  
Monceaux-en-Bessin

## N

Nonant

## O

Ouistreham

## P

Périers-sur-le-Dan  
Plumetot  
Putot-en-Bessin

## R

Ranville  
Reviers  
Rosel  
Rots  
Rucqueville  
Ryes

## S

Saint-Aubin-d'Arquenay  
Saint-Aubin-sur-Mer  
Saint-Côme-de-Fresné  
Sainte-Croix-Grand-Tonne  
Sainte-Croix-sur-Mer  
Saint-Gabriel-Brécy  
Saint-Loup-Hors  
Saint-Manvieu-Norrey  
Saint-Martin-des-Entrées  
Saint-Vigor-le-Grand  
Secqueville-en-Bessin  
Sommervieu  
Subles  
Sully

## T

Thaon  
Tierceville  
Tilly-sur-Seulles  
Tracy-sur-Mer

## V

Vaucelles  
Vaux-sur-Aure  
Vaux-sur-Seulles  
Ver-sur-Mer  
Vienne-en-Bessin  
Villiers-le-Sec  
Villons-les-Buissons





# Le stickage mode d'emploi

## Qu'est-ce que le stickage?

Le stickage consiste à identifier les véhicules susceptibles de circuler dans la Zone de Circulation Régulée (ZCR) grâce à un autocollant (sticker). Cette mesure vise à fluidifier le trafic.

Les habitants de la ZCR doivent pouvoir circuler le 6 juin, car les flux liés notamment à l'activité économique d'un jour travaillé ne doivent pas être empêchés.

C'est pourquoi le dispositif de stickage est obligatoire pour tous les véhicules présents dans la zone.

## Qui est concerné ?

- Les résidents de la ZCR et leurs proches (résidences principales et secondaires) ;
- Les clients d'hôtels, de gîtes ou de campings situés dans la ZCR ;
- Les professionnels qui travaillent dans la ZCR
- Les acteurs de la vie économique et sociale au quotidien (taxis, services à la personne, services publics, autocaristes, véhicules d'entreprises...) amenés à circuler dans la ZCR le 6 juin

## A qui s'adresser ?

A titre principal, afin de privilégier la proximité et la réactivité, les stickers sont délivrés en mairie pour les résidents permanents ou temporaires et les professionnels de la ZCR sur présentation :

- de la carte grise du ou des véhicules
- d'un justificatif de domiciliation ou tout autre justificatif (contrat de location de gîte, facture d'hôtel...)

### A RETENIR

Les résidents permanents et temporaires de la ZCR et les professionnels qui travaillent dans la ZCR doivent s'adresser aux mairies des communes concernées

Les demandes extérieures motivées, privées et professionnelles des personnes n'ayant pas de lien avec la commune peuvent se faire soit :

- par mail (pref-70-sticker@calvados.gouv.fr)
- par courrier, Préfecture-Cellule badgeage, rue Daniel Huet - 14038 - Caen (Fournir une enveloppe timbrée pour réponse)

Les stickers sont alors délivrés en préfecture (hors ZCR) sur présentation :

- de la carte de grise du ou des véhicules
- d'un justificatif (dépôt et retrait différé, pas de délivrance immédiate)

**A retenir :** Les acteurs de la vie économique et sociale situés hors ZCR doivent s'adresser à la préfecture pour pénétrer dans la ZCR.

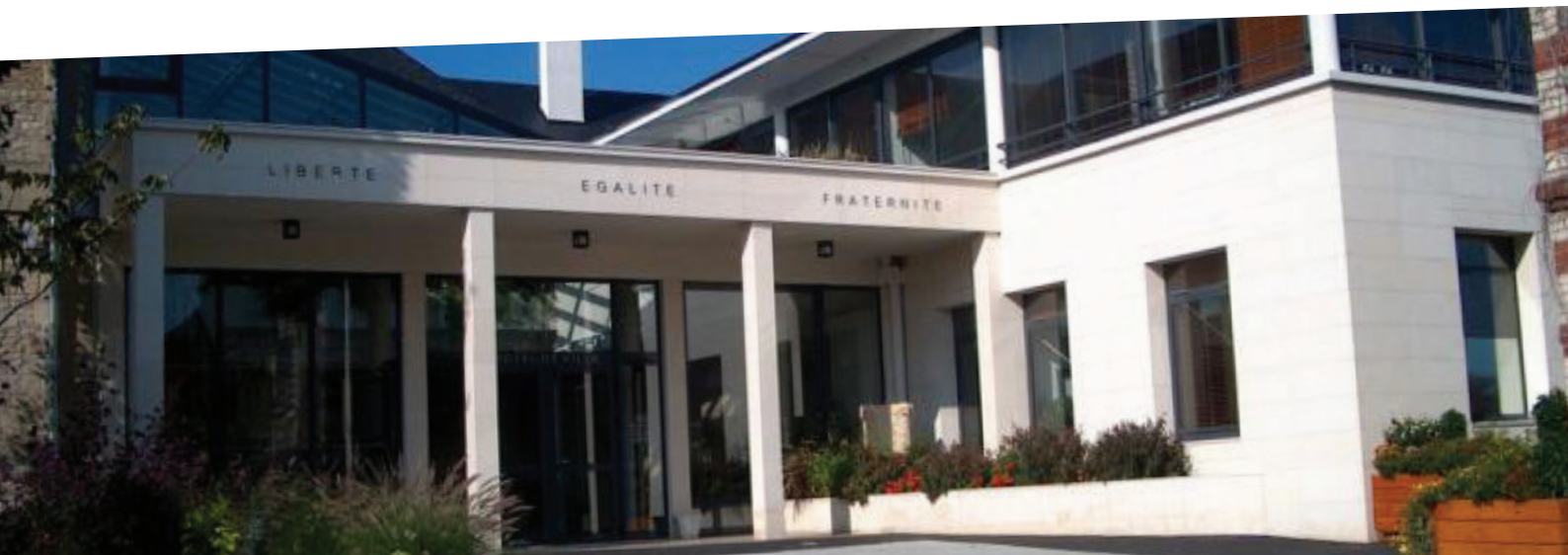
\*Délivrance exceptionnelle

A titre très exceptionnel, des stickers pourront être délivrés le 6 juin dans certains points d'entrée de la ZCR.

## Quand les stickers seront-ils délivrés ?

- En mairie : du 6 mai au 4 juin
- En préfecture : du 6 mai au 30 mai

Visuel d'un sticker :



# Les axes routiers impactés

Le 6 juin, trois axes seront fermés à la circulation pour assurer le transport en temps voulu des vétérans, de leurs proches, de la logistique et des délégations :

- **L'axe Caen-Bayeux-Carentan (RN 13)**
  - Caen vers Bayeux fermé de 6h à 18h  
Entre Caen (échangeur 8 du Bessin) et Bayeux (échangeur 38 de la Madelaine)
  - Bayeux vers Carentan fermé de 6h à 14h30  
Entre Bayeux (échangeur 38 de la Madelaine) et Carentan
  
- **L'axe Caen-Ouistreham (RD514 – RD 515)**
  - Caen (porte d'Angleterre) vers Ouistreham fermé de 6h à 18h
  - Ouistreham vers Caen (porte d'Angleterre) fermé de 9h30 à 18h

---→ itinéraire de déviation, D60 et D79
  
- **Le boulevard périphérique Nord**  
de la porte de Bretagne à la porte de Paris (dans les deux sens) fermé de 10h à 18h

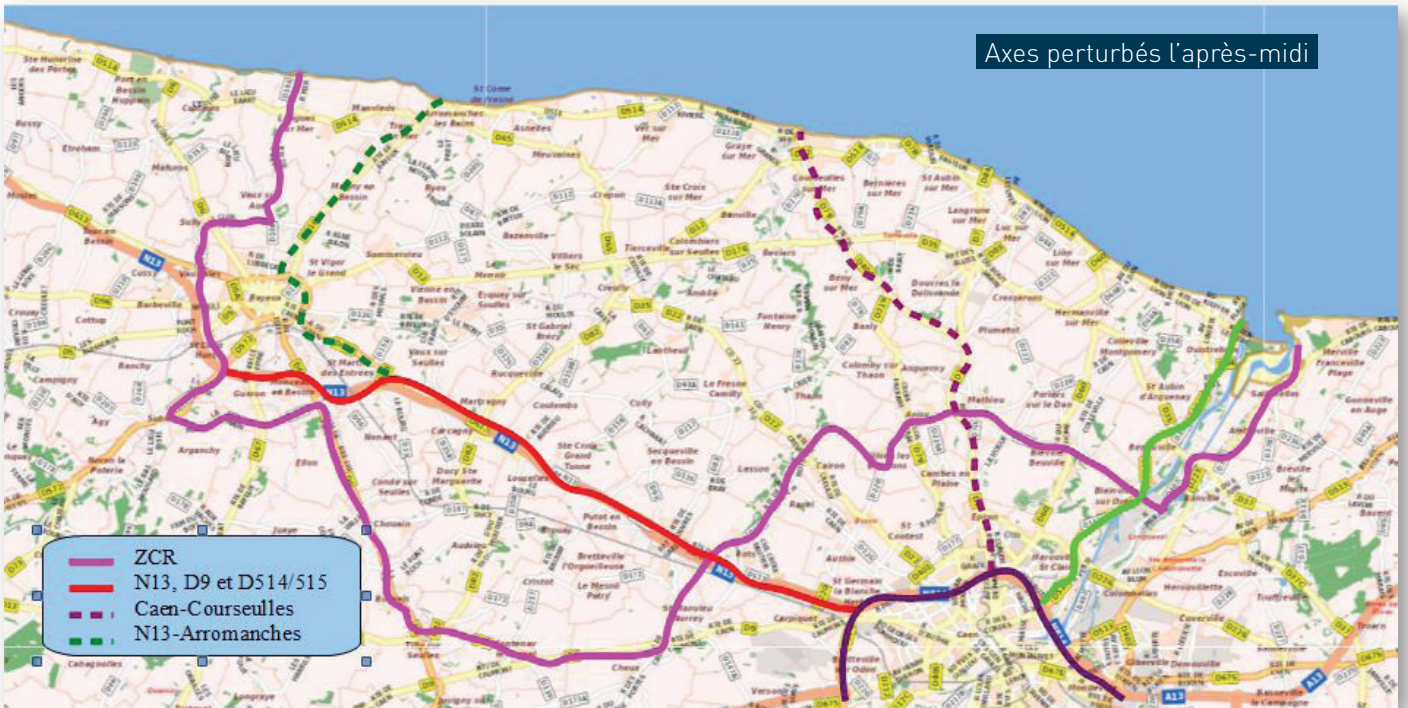
D'autres axes seront régulés en fonction des horaires des cérémonies et du passage des convois :

- **D9 (axe Carpiquet-périphérique de Caen)**  
La D9 sera sécurisée du périphérique à l'aéroport de Carpiquet en matinée et en fin d'après-midi.
- **D7-D404-D79 (axe Caen-Courseulles)**  
L'axe sera régulé dans les deux sens dans l'après-midi.
- **D7-D221-D35-D60 (axe Caen-Hermanville)**  
L'axe sera régulé depuis l'échangeur 5 de la Côte de Nacre sur le périphérique de Caen jusqu'à Hermanville-sur-mer via les D7, D221, D35 et D60 dans les deux sens en matinée.
- **D613-D516 (axe Bayeux-Arromanches)**  
L'axe sera régulé de la D613 entre l'échangeur 36 de la N13 et le bypass et la D516 jusqu'à Arromanches dans les deux sens, en matinée et en fin d'après midi.
- **D517-D514 (N13-Colleville)**  
Depuis le carrefour N13/D517 à Formigny jusqu'au cimetière US dans les deux sens en matinée.  
Des perturbations seront possibles sur l'axe Mosles, Russy, Ste Honorine de Pertes, Colleville/Mer





Les axes routiers impactés





## Fonctionnement des transports en commun

- Aucun vol commercial au départ ou à destination de Caen Carpiquet et de Deauville St Gatien
- Les trains circuleront normalement
- La gare routière de Caen sera déplacée pour la journée avenue Pierre Mendès France
- Les transports en commun et les transports scolaires fonctionneront. Des risques de perturbations sont néanmoins à prévoir.



## Déviations et dispositif pour les poids-lourds

Les événements rapprochés des cérémonies du 6 juin, du départ de la solitaire du Figaro et de la Pentecôte, risquent de mener à saturation certaines routes du Calvados et de générer bouchons et accidents.

Pour éviter cela, le week-end du 5 au 9 juin, un itinéraire de délestage est mis en place pour tous les véhicules ne devant pas se rendre obligatoirement dans le Calvados. Par exemple pour des liaisons nord/sud (Calais-Rennes, Lille-Bordeaux) ou est/ouest (Paris-Cherbourg). Cet itinéraire emprunte l'A28 (axe Rouen-Le Mans). Il est très conseillé pour tous les véhicules du 5 au 8 juin, et obligatoire pour les poids lourds le 6 juin.

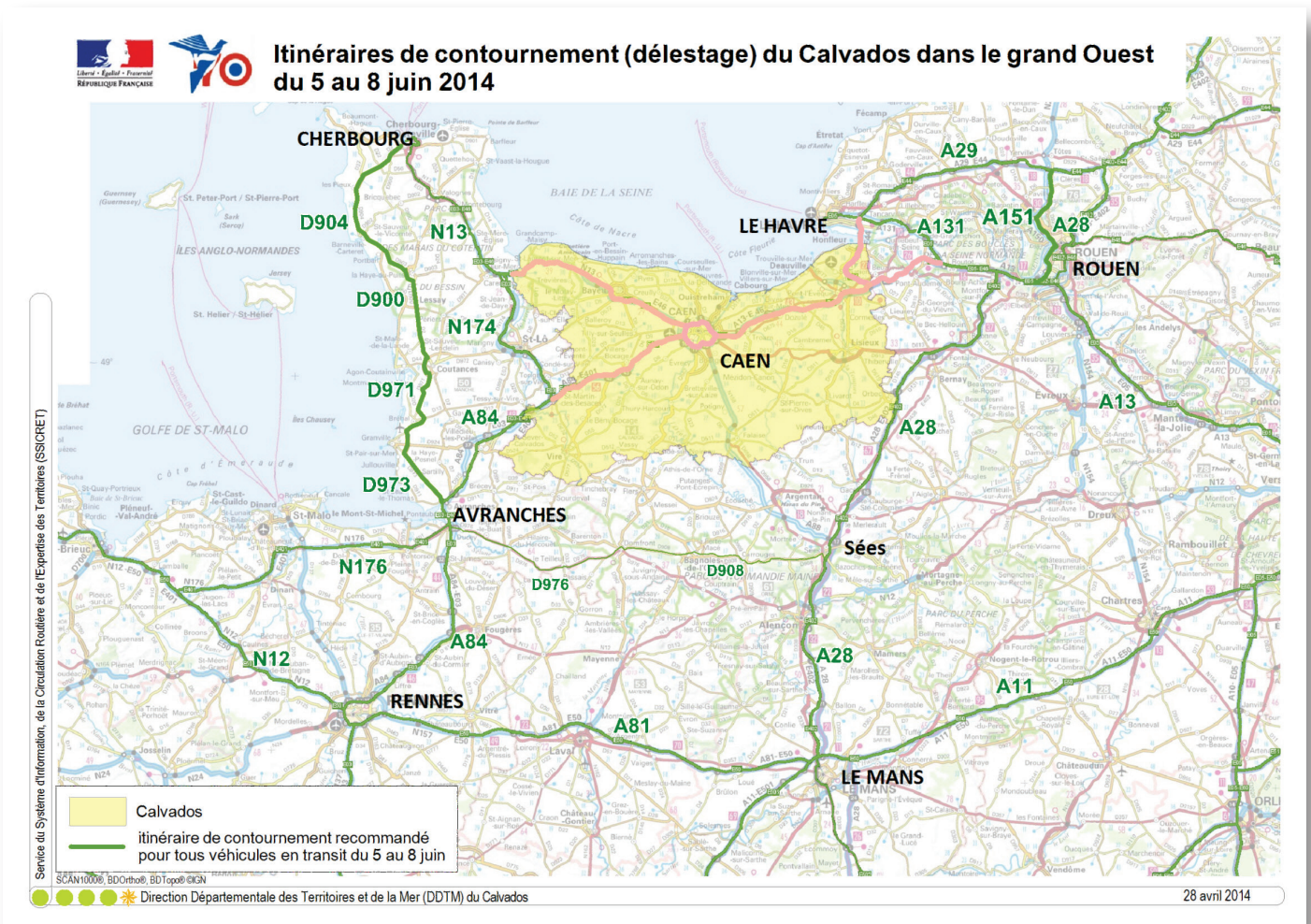
Vendredi 6 juin

Entre 6h et 20h dans le Calvados : interdiction de circuler pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes et pour tous les transports de matières dangereuses.

Dimanche 8 et lundi 9 juin

Interdiction nationale de circuler pour les poids lourds.

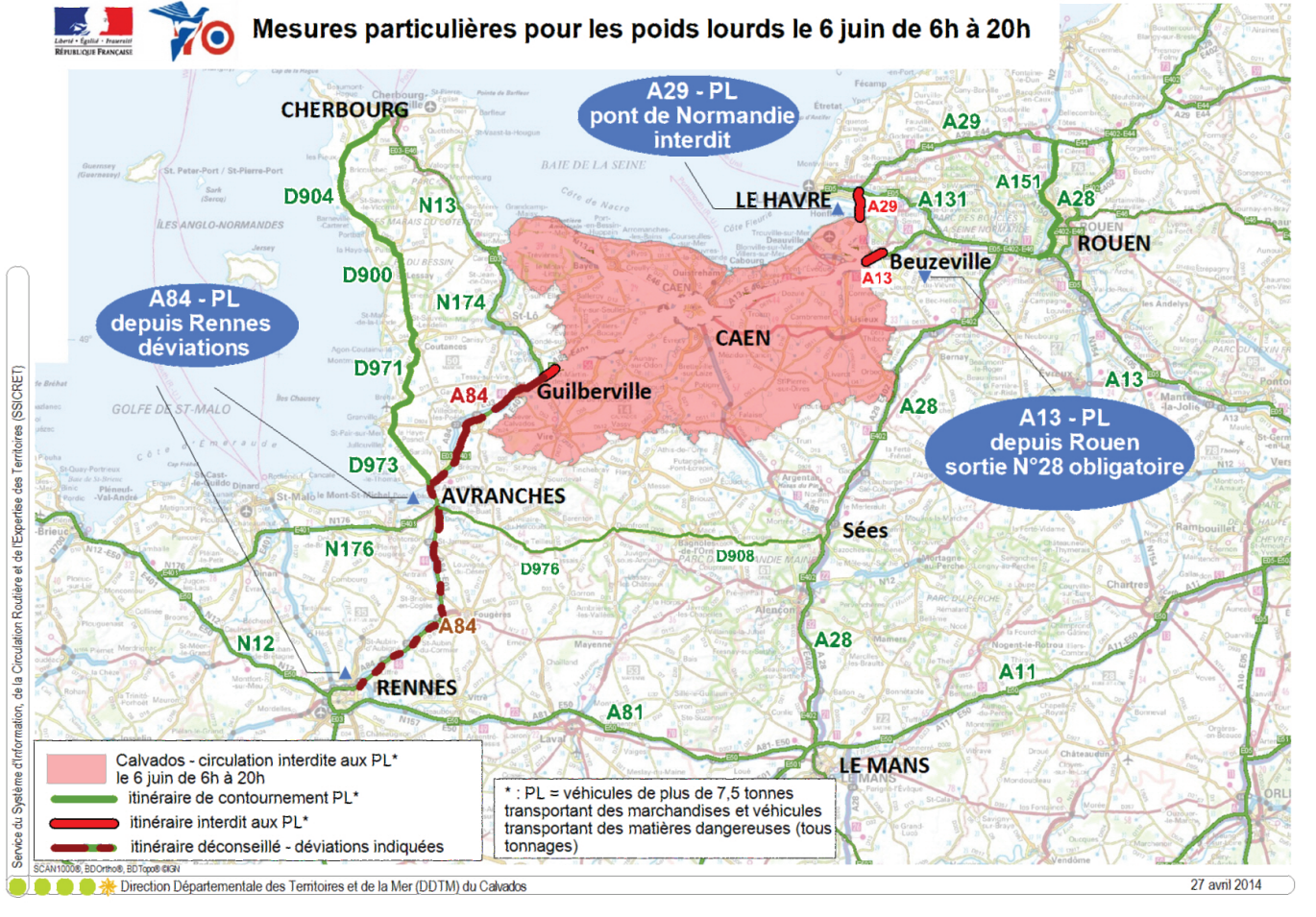
Les automobilistes seront informés en temps réel par les gestionnaires de voiries, les médias et par un panneauage spécifique.







### Mesures particulières pour les poids lourds le 6 juin de 6h à 20h





## FAQ

### J'habite dans la ZCR, est-ce que je serai badgé ?

Non, seuls quelques riverains de Ouistreham et Bénouville seront badgés individuellement. Ces derniers ont déjà été contactés, et ont reçu un formulaire.

Si vous n'avez pas été contacté, c'est que vous n'êtes pas concerné (la zone est très restreinte et précisément délimitée.)

### Je suis un habitant de Ouistreham, dois-je suivre une procédure particulière pour circuler le 6 juin ?

Les riverains immédiats du site de la cérémonie internationale, dans un périmètre très précis, devront impérativement être badgés. A l'exception de cette zone, les habitants pourront circuler sans badge et prévoir leurs déplacements quotidiens, mais leurs véhicules devront être stickés (se référer à la Mairie).

### J'ai entendu parler d'une zone de circulation régulée, comment savoir si je suis concerné ?

145 communes seront concernées par la ZCR la journée du 6 juin, la liste complète de ces communes est disponible sur le site internet de la préfecture du Calvados [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)

### Faut-il un « laisser-passer » ?

Si vous êtes résidents d'une des 145 communes de la ZCR, vous devrez vous rendre dans votre mairie pour demander un sticker, qui permettra de circuler la journée du 6 juin.

### J'ai un rendez-vous médical le 6 juin, pourrais-je m'y rendre ?

Si vous habitez dans la ZCR et que votre rendez-vous est à l'extérieur de la ZCR, pas de problème, la sortie est libre. Il vous faudra en revanche le sticker pour y rentrer à nouveau.

Si vous habitez hors ZCR et que vous avez un rendez-vous dans la ZCR, vous devez faire les démarches pour obtenir un sticker auprès de la préfecture ([pref-70-sticker@calvados.gouv.fr](mailto:pref-70-sticker@calvados.gouv.fr)) en fournissant un justificatif.

### Je possède une résidence secondaire située dans la ZCR, dois-je faire des démarches aussi pour venir le 6 juin ?

Oui, vous devez vous renseigner auprès de la mairie de votre commune de résidence secondaire, en fournissant vos justificatifs de domicile. Un sticker vous sera alors remis et vous permettra de pénétrer dans la ZCR la journée du 6 juin.

### Comment connaître les événements organisés dans le cadre du 70<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie ?

Un calendrier est à votre disposition sur l'accueil du site [www.le70e-normandie.fr](http://www.le70e-normandie.fr) regroupant les cérémonies officielles, les commémorations d'initiative locale et les événements labellisés.







### Puis-je louer mon logement ?

La mise en location de son logement ou d'une partie de son logement (chambre d'hôtes) à une clientèle de passage est soumise à une déclaration en mairie du lieu où est situé l'hébergement. Quelque soit le type d'hébergement proposé à la location, ce dernier doit également être en conformité aux différentes réglementations relatives à la sécurité sanitaire et règles d'hygiène, aux normes de construction, à la protection du consommateur et aux dispositions fiscales. Une fiche informative est disponible dans l'espace dédié « réglementation » sur le site [www.le70e-normandie.fr](http://www.le70e-normandie.fr).

### J'habite dans la ZCR, ma famille pourra-t-elle venir me rendre visite le 6 juin ?

Si par exemple, vous avez de la famille qui souhaite vous rendre visite, vous pouvez faire une demande auprès de votre mairie d'un sticker-autocollant pour le véhicule de vos proches et leur faire parvenir ensuite.

### Les transports en commun fonctionneront-ils normalement, si je dois prendre le train, pourrais-je le faire ?

Oui, les bus et les trains circuleront normalement. La gare routière de Caen sera déplacée la journée du 6 juin avenue Pierre Mendès France, c'est exceptionnellement de là que partiront les Bus Verts.

Retrouvez d'autres questions sur [www.le70e-normandie.fr](http://www.le70e-normandie.fr) rubrique FAQ

### Contacts presse

[pref-70-presse@calvados.gouv.fr](mailto:pref-70-presse@calvados.gouv.fr)

Adèle Ganot  
Tél. 02 31 30 66 32

Anne Allemeersh  
Tél. 02 31 30 66 34

Blandine Cloitre  
Tél. 02 31 30 66 31



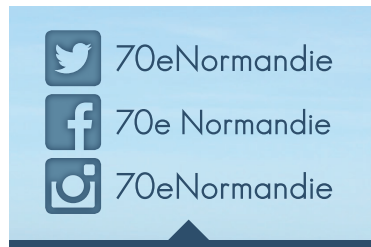




Retrouvez toutes les infos relatives au 70<sup>e</sup> sur :

[le70e-normandie.fr](http://le70e-normandie.fr)

Pour tout savoir sur l'événement et vivre les coulisses,  
rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



Le 70<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie, une organisation de :

